

LE PATRIOTE DES OPELOUSAS.

PUBLIE AUX OPELOUSAS, PROISSE DE ST. LANDRY, LOUISIANE, TOUS LES SAMEDIS MATIN, PAR ALBERT DEJEAN, CYRUS THOMPSON ET ALF. LIVINGSTON.

VOLUME I.

OPELOUSAS, SAMEDI MATIN, 29 SEPTEMBRE, 1855.

NUMERO 31.

LE PATRIOTE.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE SAINT LANDRY.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

On s'abonne par trimestre, par semestre, par an, payable d'avance, et \$3.00 si la souscription n'est pas payée dans les premiers trois mois. Dix cents par un seul numéro du journal.

LES AVIS.

Les avis sont insérés à raison de 5 cents la ligne pour chaque publication. Une déduction libérale sera faite pour les avis à l'année ou permanent.

Il ne sera rien inséré pour moins d'une planche.

Nous appelons l'attention des Administrateurs des Successions à la loi ci-dessous, qui a été passée à la dernière session de la Législature, intitulé

ACTE RELATIF AUX AVIS JUDICIAIRES.

Sec. 2. Il est de plus décrété, que lorsqu'il se présente deux gascettes ou plus de deux dans la Paroisse de la dite vente, le défendeur aura le droit de choisir la gascette qu'il avisera être publiée, pourvu que le choix en soit fait dans un délai de trois jours après avoir reçu la notice de l'ordre judiciaire ou de la saisie faite en vertu de dit ordre; et si le défendeur néglige de faire son choix, alors le plaigant aura le droit de le faire.

Candidats du Parti Américain.

Pour Gouverneur,

CHARLES DERBIGNY, de Jefferson.

Pour Lieutenant-Gouverneur,

LOUIS E. TEXADA, des Rapides.

Pour Secrétaire d'Etat,

ROBERT G. BEALE, d'Etat Baton Rouge.

Pour Trésorier,

J. V. DURALLE, d'Ouest Baton Rouge.

Pour Auditeur,

WALTER ROSSMAN, de Claiborne.

Pour Avocat-Général,

RANDELL HUNT, de la Nouvelle-Orléans.

Pour la Surintendance de l'Etat. Publique,

O. D. STILLMAN, de Ouachita.

Pour le Congrès, Quatrième District,

WILLIAM B. LEWIS, de St. Landry.

Pour Représentants,

CYRIEN DUPRE,

SOLOMON B. HARMAN,

LOUIS KERLEGAND.

Pour Sheriff,

ELBERT GANTT.

Pour Coroner,

FREEMAN BURR.

Pour Greffier,

J. B. A. FONTENOT.

Pour Assesseur,

OSCAR F. STANTON.

Pour Avocat de District,

JAMES M. PORTER.

Plateforme.

I.—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sincérité du serment.

II.—Nous demandons qu'il soit voté des lois conformes pour interdire l'entrée du pays aux mécontents ou à ceux qui ont involontairement perdu le droit de vote.

III.—Nous condamnons toute tentative qui nous chercherait à porter au droit acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou ailleurs.

IV.—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, si ce n'est pour protéger nos droits constitutionnels.

V.—Nous nous prononçons pour une forte politique nationale qui entoure d'une inviolable protection à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le citoyen de l'Union partout où il se trouve.

VI.—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit être l'expression de la volonté nationale, et non le résultat de la fraude électorale, sous prétexte de réforme électorale.

VII.—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être offertes et non sollicitées. Nous condamnons les distinctions de places parmi la horde de solliciteurs qui nous rendent comme la récompense de leurs services.

VIII.—Nous maintenons et nous défendons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement fédéral remplisse exactement tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX.—Nous approuvons le programme adopté par le Congrès National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphia, mais nous rejetons l'application des principes du bulletin américain aux principes américains comme injuste, contraire à la vérité et incompatible avec nos principes.

Nous protestons constamment contre toute tentative qui nous chercherait à porter à la liberté religieuse, et nous nous prononçons pour le maintien de la plus parfaite liberté de conscience, sans aucune restriction, et nous condamnons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire des fonctions religieuses une condition pour remplir des fonctions politiques, et nous ne nous joignons jamais à un parti qui ne partagerait pas complètement nos vues à cet égard.

X.—Nous sommes pas opposés à aucun parti, comme organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui combattent les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

Doctrines d'Etat.

Reforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles gratuites par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

OPINIONS DE WASHINGTON ET AUTRES.

Il n'est pas de l'intérêt de notre gouvernement d'élever aux places civiles ou militaires, des étrangers à l'exclusion de nos propres citoyens.

WASHINGTON.

Je désire sincèrement, qu'il n'y ait pas un seul étranger parmi nous, excepté le Marquis de Lafayette dont la conduite diffère entièrement de celle des autres.

WASHINGTON.

Je vous conjure, mes concitoyens, de vous unir sur vos gardes, contre les adresses inusitées de l'influence étrangère. C'est l'ennemi le plus dangereux d'un gouvernement républicain.

WASHINGTON.

J'espère que nous trouverons un moyen, de nous garantir, à l'avenir, contre l'influence étrangère, que nous, qu'elle soit politique, commerciale, ou de quelque manière qu'elle puisse être exercée. Je voudrais qu'il y eût

un océan de flamme entre ce pays-ci et l'Europe.

JEFFERSON.

L'influence étrangère est un ennemi secret de notre gouvernement; nous ne pouvons pas faire trop d'efforts pour la supprimer.

MADISON.

Il y a une nécessité très urgente de modifier nos lois de Naturalisation.

DANIEL WEBSTER.

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 29 SEPTEMBRE, 1855.

ARRETEZ CE MENSONGE!

A l'approche du jour de l'élection les autres commencent à perdre tout espoir. Entrés dans faux bruits, on vient de circuler celui que M. J. B. A. FONTENOT, notre candidat pour Greffier s'était retiré de sa candidature ou qu'il était sur le point de le faire.

Nous sommes autorisés par M. Fontenot lui-même de donner un DEMENTI FORMEL à ce vil mensonge. Loin de s'être retiré ou de vouloir se retirer, il continuera non seulement sa candidature, mais il emploiera tous les moyens honorables en son pouvoir pour assurer son propre succès et celui des candidats Natifs Américains.

Messieurs, c'est pousser les choses trop loin. Nous avons peine à croire que la majorité de l'opposition approuve cette manœuvre. S'ils continuent leur conduite abominable ils en ressentiront les effets en Novembre prochain.

LES DEMISSIONS.

A la dernière assemblée du parti Américain, il se passa une scène assez amusante; après que l'assemblée avait été organisée, le Secrétaire présenta un assez gros paquet, disant: "voici des lettres de démissions que je suis chargé de présenter." La curiosité était à son comble; l'iniquité était peinte sur tous les visages; car, à en juger par le volume du paquet, chacun croyait qu'il avait les deux tiers du parti à sa disposition.

Le résultat de six semaines d'un travail inutile sans relâche de la part des amis! Il faut l'avouer, nous pensions qu'ils avaient eu plus de succès, etc., et les figures se déridèrent l'ors qu'un membre, porteur d'un autre gros paquet se présenta:

"Sont-ce encore des démissionnaires!" se demandait-on. On ouvrit le paquet: il contenait huit lettres signées par des membres dont on avait lu les noms comme démissionnaires, qui demandaient que leur démission fût considérée comme nulle et non avenue, et déclarant de plus qu'ils voulaient rester membres fidèles du parti. Cela réduisit le nombre de démissionnaires à seize. On se consola bien vite, de ce petit malheur, quand on réfléchit que ce nombre était dépassé de beaucoup par celui des admissions qui avaient eu lieu pendant les six semaines écoulées ou les amis savaient sans doute qu'ils avaient eu plus de succès.

Avant de terminer cet article nous nous permettrons de donner un petit conseil à messieurs de l'opposition: Vous savez bien que tous les jours notre nombre augmente, vous savez bien encore que chaque personne qui se joint à nous est sorti de vos rangs, et que par conséquent nous nous augmentons à vos dépens. Ne serait-il pas plus prudent à vous, d'employer vos efforts et votre éloquence à empêcher vos hommes de vous quitter, plutôt que de poursuivre, de harceler les nôtres pour se joindre à nous? Si vous réfléchissez au maigre résultat de vos six semaines de labeur, nous sommes certains, messieurs de l'opposition, que vous apprécierez notre conseil et que vous direz avec nous qu'il ne faut pas lâcher l'os de la réalité pour l'ombre que votre imagination vous fait voir dans l'éna.

Un autre conseil encore. Quand vous aurez la chance de persuader à quelques-uns de nos membres de nous abandonner, tâchez donc de leurs lettres de démission soient, au moins écrites ou signés en présence de personnes désintéressées, et non pas devant des étrangers non-naturalisés, des candidats, ou autres intéressés; cela serait de meilleur goit.

WASHINGTON.—On écrit de Washington qu'il n'y a rien de fondé dans le bruit que le poste d'ambassadeur en Angleterre sera offert au général Cass. M. Allen, de l'Ohio, et M. Mason, de la Virginie, n'auraient pas de meilleure chance. M. Pierce est en faveur de Col. Greene, éditeur du "Boston Post", mais deux de ses ministres, Marcey et Davis, sont opposés au journaliste. Les amis de Buchanan recommandent Dallas afin de l'écarter du chemin de ce dernier en 1856. Cushing prétend qu'il sera nommé ambassadeur. Il est encore impossible, au lieu de dire qu'il remplacera M. Buchanan à Londres.

CURIEUX RAISONNEMENT.—Quand un étranger, calme et réfléchi, se déclare en faveur du parti Américain, la presse anti-américaine le traite aussitôt de rétrogradé qui a décrit la cause de ses compatriotes. Si cela est vrai, il doit l'être également que lorsqu'on trouve un Américain du côté des étrangers, c'est aussi un rétrogradé qui a déserté de même la cause de ses compatriotes. Autrement sur quelle base reposerait l'assertion de nos adversaires?

La sœur et le beaufrère de Santa-Anna ont traversé Louisville le 13 de ce mois. Ils se rendent à New York où Santa-Anna doit, assure-t-on, arriver incessamment.

LE TICKET DES ANTI-KNOW-NOTHINGS POUR LA LEGISLATURE, CONSIDERE SOUS LE POINT DE VUE POLITIQUE ET RELIGIEUX.

Après plusieurs semaines d'attente, il nous est enfin permis de connaître les candidats de nos adversaires: Le Courrier de samedi dernier, nous fait savoir, dans un petit communiqué signé de plusieurs Anti-Know-Notthings, (qui se disent opposés au parti Américain parce qu'il est composé de chercheurs de places déshonorées) que MM. PLACIDE GUILLEAUME, A. J. THOMPSON et B. R. GANTT, sont proposés comme postulant l'honneur de nos représentants à la Chambre des Représentants.

Certes, nous n'avons, personnellement, aucune objection contre ces trois messieurs. Cependant, nous nous en souvenons de nous présenter à nos suffrages comme amis dévoués des ÉTRANGERS et du catholicisme, et ennemis mortels du parti "Chercheur de place".

Et tôte du ticket, nous avons M. P. Guilbeau, fils. Créole de naissance, catholique de religion et ancien résident de la paroisse Lafayette; il fut porté dans cette paroisse comme candidat pour la Législature et battu par J. M. Porter, le candidat actuel du parti Américain pour la place d'Avocat de District. Lafayette était alors une paroisse démocratique par excellence, et malgré cela, Porter, whig, fut élu en préférence de M. Guilbeau. Plus tard, M. Guilbeau s'établit dans notre paroisse, où, son parti, sans doute, pour le consoler de sa défaite à Lafayette, le porta encore comme candidat pour la Chambre des Représentants. Cette fois, il ne lui manqua que quelques centaines de voix pour être élu. Enfin voyant que la capricieuse volonté du peuple ne lui était pas propice, il consentit modestement à remplir les fonctions, et à toucher les revenus, d'une placette qui ne dépendait ni d'une nomination ni d'une élection: celle d'enseignant. Nous faisons mention de ces particularités simplement parce que ses amis, en l'annonçant, lui et ses collègues, les représentent comme opposé à ce parti dont la grande majorité sont des "chercheurs de places déshonorées". Nous croyons que M. Guilbeau ne réussira pas plus cette fois-ci que les deux autres, à se faire nommer.

En second lieu, nous trouvons M. Andrew Jackson Thompson, natif du Kentucky. M. A. Jackson Thompson est protestant, et grand ennemi des "chercheurs de places". Il demeurait aux Opelousas et tenait un placet pour le gouvernement fédéral: le bureau de la poste lui étant échu en partage lors de la distribution des dépouilles de l'ancien parti whig. Quelques années avant, il avait été élu constable de la ville des Opelousas.

Quoique M. T. soit gaillard et bien dressé; bien taillé pour la course, il sera distancé dans la course qu'il a entreprise contre les candidats du parti Américain.

Le troisième, M. Benjamin R. Gantt, est venu de l'Alabama pour s'établir en Louisiane. M. Gantt est protestant, quoique nous ne sachions pas qu'il soit membre d'aucune Eglise de cette dénomination. Vieux partisan politique ferme démocrate, il rendit des services à son parti qui lui valurent une place lucrative, sous le gouvernement de M. Van Buren: celle de receveur des deniers publics aux Opelousas, place dont il exerça les fonctions pendant plusieurs années. Plus tard, M. Gantt s'offrit, aussi, comme candidat pour la législature: il entra fièrement sur le tract et courut juste assez bien pour voir son adversaire toucher le but longtemps avant lui. Hélas, pour lui! nous craignons bien que le peuple de St. Landry ne le condamne, cette fois encore, à passer ses jours à l'ombre de la vie privée.

Voilà donc le ticket des anti. Trois nous vous sont présentés pour combattre un parti composé, disent les anti, de "chercheurs de places". Ces trois nous sont ceux d'hommes qui tous ont eu des places publiques, et qui les ont recherchés, qui les recherchent encore d'hommes qui condamnent le parti Américain la faute qu'ils trouvent tout naturel de commettre eux-mêmes? Pro pudor!

Tous trois ont toujours combattu dans les rangs démocratiques; tous trois ont rendus des services de partisans, et deux d'entre eux au moins, ont été récompensés par des places lucratives.

Aujourd'hui ils nous disent qu'ils ne connaissent plus de parti, que les whigs et les démocrates se sont fondus ensemble, qu'ils sont tous égaux, etc., etc., comment se fait-il que, malgré leur grande libéralité, il n'ont pas pu trouver un seul whig digne de figurer sur leur ticket?

Ils nous disent encore qu'ils sont les défenseurs du catholicisme: comment se fait-il que, dans une paroisse, où les deux tiers de la population sont catholiques, ils n'ont pu trouver QU'UN SEUL CATHOLIQUE pour défendre leur cause?

Ils disent encore "nous sommes plus tolérants que vous; nous regardons les étrangers comme nos égaux, comme nos frères." Eh bien, combien d'étrangers ont-ils sur leur ticket? pas un.

Est-ce là de la sincérité?

Le ticket AMERICAIN porte trois candidats, tous trois créoles du pays, tous trois catholiques; deux whigs et un démocrate. C'est pourtant, en présence de pareils faits que l'on vient vous dire que le parti Américain est anti-catholique!

Lequel des deux tickets est plus dangereux pour le catholicisme? Est-ce le ticket Américain, qui porte trois catholiques dans notre paroisse? Ou bien est-ce le ticket anti-américain qui porte deux protestants dans un autre Etat, et un seul catholique créole?

Ah! s'il était permis de croire que les partis s'oublissent au point de mettre ensemble les questions religieuses et les questions politiques, bien sûr, le catholicisme trouverait ses plus chauds, ses plus zélés, ses plus désintéressés défenseurs dans les rangs du Know-Nothingisme Louisianais.

GRAND INCENDIE RUE DE CHARTRES

Jeudi, à 7 heures moins un quart du soir, le feu a éclaté dans le magasin de MM. Poncelet et Bénédict, parfumeurs, No. 84 rue de Chartres en face des bureaux de l'Abellé. Les flammes s'étendirent avec une rapidité extraordinaire et eurent bientôt enveloppé la maison qui ne fut bientôt qu'un monceau de ruines. Le feu se communiqua au magasin avoisinant occupé par M. Schomburg, marchand de parapluies et d'articles de fantaisie; au bout d'un quart d'heure, il était complètement détruit.

Les flammes atteignirent ensuite le toit du vaste magasin de M. Léon Pierre, marchand de cuirs, puis le toit de la bâtisse où se trouvent les ateliers de l'Abellé. Les étages supérieurs de M. L. Pierre, ainsi que le contenu furent détruits, le toit et le job office de l'Abellé devinrent la proie des flammes. La s'arrêta le désastre, grâce aux efforts presque surhumains de nos braves pompiers qui ont été comme toujours des modèles de zèle et de dévouement.

Le magasin de variété de MM. L. et S. Keiser, à côté de celui de M. Schomburg, a également été pris feu, mais les pompiers se sont promptement rendus maîtres des flammes. Cependant les marchandises ont été fort avariées par l'eau.

A 9 heures, le mur de derrière du magasin de MM. Poncelet et Bénédict croula. Charles Baker et Christian Sanders, qui pour voir le feu, s'étaient portés approchés, furent écrasés. On évalua la perte à \$100,000.

HERITAGE.—Il y a quinze jours, à Poitiers, un octogénaire, riche de six cent mille francs de fortune, sans collatéraux, se fait lire durant une maladie le Monte Christo de M. Alexandre Dumas. Cette œuvre le charme. Il s'informe et apprend que l'auteur a en Saint-Germain en Laye une propriété à laquelle il avait donné le nom de son roman et qu'il a été fort riche. Sans vouloir en entendre d'avantage, il prend une plume et écrit ce qui suit au fécond romancier:

"Monsieur, je suis âgé, je suis malade, je suis raisonnablement riche. On m'a dit dernièrement votre "Monte-Christo", qui a considérablement contribué à charmer mes ennuis et à diminuer mes souffrances. N'ayant pas d'enfants et étant exposé à être très prochainement rappelé à Dieu, je ne saurais mieux faire que de laisser une partie de mon bien à un auteur à qui je dois de l'allègement. Je fais donc de ma fortune deux parts, une moitié pour vous l'autre moitié pour les pauvres de Poitiers. Veuillez agréer, etc., etc."

De prime abord, M. Alexandre Dumas hésitait à croire à la réalité de cette lettre. Comme il reçoit cette lettre plus par jour, il pouvait redouter une mystification ou une mauvaise plaisanterie; mais dans la journée même un notaire de Paris se présentait chez lui et le confirmait dans la vérité des faits.

Au public de la Paroisse de Saint Landry.

Le bruit circule dans cette Paroisse, que, dans un discours prononcé par moi au Grand Coteau, j'ai traité de "cheuspanis" l'entière population étrangère. Je ne me souviens pas exactement des paroles dont j'ai pu me servir; mais je m'en souviens pour faire allusion à la population flottante des grandes villes, car M. C. H. Mouton n'ayant osé la parole, cette explication en fut donnée, et certes, à la satisfaction de tout le monde, et cela de mon propre accord, et non comme il a été dit à la suggestion d'un ou de plusieurs Français.

Je compte parmi cette population un grand nombre d'amis sincères et honorables sous tous les rapports. Je n'ai pu, donc, en faire allusion indistinctement.

Ce propos est un mensonge vil et infâme.

ADOLPHE OLIVIER.

VENTE PUBLIQUE.—Il sera vendu par le ministère d'un notaire public,

MARSDEN, 16 Octobre 1855.

À la dernière résidence de Jacques Lastrapé, les propriétés suivantes, appartenant à P. Léonce Hébert et à son épouse Louise Félicie Lastrapé, à savoir:

TREIZES BRAS D'ESCLAVES.

Parmi lesquels se trouvent plusieurs jeunes hommes de champs, domestiques de maisons, etc.

CONTRAITS.—La moitié du prix de l'achat payée le 1er mars 1857 et l'autre moitié le 1er mars 1858. Les acheteurs fourniront leurs billets avec honneur et suffisante caution solidaire, et les esclaves demeureront hypothéqués jusqu'à parfait paiement.

AVIS.—Le Dr. BURDIN de la COFFREY prévient les herbes de cette Paroisse qui auraient quelque réclamation à lui faire, de vouloir bien les adresser à Mr. MARIBUS GAREL, à la Ville Platte.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Succession de Benjamin McClatchey, défécté.

VALENTINE C. CLARK, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la saidite succession, ayant présenté un accord de son administration, accompagné d'un inventaire demandant l'homologation d'icelui. Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite petition par ordre de la Cour en date du 14 Septembre 1855.

En conséquence, avis est par le présent donné, aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déclarer au greffe de cette cour saidite, dans trente jours, quel ils ont de la présente avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit partage ne serait pas homologué et confirmé, ainsi qu'il est demandé dans la dite petition.

Opeolousas, le 29 Septembre 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

MULET EPAVE.—Arrêté par le sous-

signé, à la Coule Crèche, une Mulet Américain, couleur rouge, âgé d'environ 3 ans, taille moyenne. Il y a dans son mors une bague d'acier dans les environs. Il y a sur le cou, une tache blanche formant presque la lettre H. Le propriétaire de dit Mulet est prié de venir le réclamer, après les frais et le retour.

ANDRÉ MYER.

VENTE PUBLIQUE.—Succession de T. Hayes, défécté.

Le public est par le présent, informé, qu'il sera vendu en vente publique, au plus haut et dernier enchère, par les sous-signés, encanteurs publics, dans et pour la Paroisse St. Landry, à la dernière résidence de Thomas Hayes, défécté, à la Prairie Hayes en cette Paroisse, le

MARSDEN 30 Octobre prochain (1855.)

les propriétés et décesses précitées, appartenant à la succession de son Thomas Hayes, défécté, conformément de la saidite Paroisse, à savoir:

L'HABITATION

Située dans la paroisse St. Landry, à la Prairie Hayes, contenant trois-cent-quarante-deux arpents, bornée au Nord par la terre de Joachim Miller, au Sud par l'habitation de Bosman Hayes, à l'Est par le bayou Plaquemine et à l'Ouest, par le domaine.

UN MOUCHEAU DE TERRE de Cyprien situé sur le côté Est du bayou des Cannes contenant douze cents arpents de superficie, borné au Nord et au Sud par le domaine, le dit lot de terre est généralement connu sous le nom de "Old Garrett's tract".

TRENTES TROIS NEGRES.

de deux sexes et d'âges divers.

LA YACHERIE, se montant à environ quinze cents têtes, ensemble avec les CHEVREUX et les JUMENTS.

Environ CENT CINQUANTE TÊTES de bêtes à cornes, appartenant à la saidite succession.

TRENTES BUEFS DE TIRE.

Sept MULETS.

Deux chevaux américains.

Trois cents têtes de cochons.

Un lot de paille et de maïs.

20,000 piéces de huit piéces.

Un lot de marchandises de cuisine, et d'autres articles dont l'énumération serait inutile.

Les termes et conditions seront annoncés le jour de la vente.

Opeolousas, 29 septembre 1855.

V. N. ROGERS & E. DEJEAN, Encanteurs.

VENTE PAR LE SHERIFF.—ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 4743.—La Banque de Mechanics and Traders, de la Nouvelle-Orléans, vs. Solomon Hudson et al.

Un écrit en writ de f. fa. délivré dans l'affaire ci-dessus, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry et le saidit Etat, et à moi adressé, sera exposé, en vente publique, pour du comptant, à la Cour de cette Paroisse, SAMEDI, le 3ème jour de Novembre prochain, commençant à 11 heures et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les titres, droits, intérêts et prétentions des parties, en ce qui concerne les dites terres et améliorations qui s'y trouvent.

Bureau du Sheriff, Opelousas, 29 sept. 1855.

J. B. DAVID, Sheriff.

VENTE PAR LE SHERIFF.—ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7350.—John et Samuel Lyons, Administrateurs, vs. Benj. R. Rogers.

Un écrit en writ de f. fa. délivré dans l'affaire ci-dessus, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry et le saidit Etat, et à moi adressé, sera exposé, en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, SAMEDI, le 3ème jour de Novembre prochain, commençant à 11 heures et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les titres, droits, intérêts et prétentions du défendeur, Benjamin R. Rogers, à la propriété suivante, savoir: l'embranchure du Courtableau, dans le Township 8 Range 7 Est, mesurant 1 Acre plus ou moins, et contenant un peu près cent arpents.

Le tiers indivis d'un morceau de Terre, sur le Bayou Courtableau, dans le Township 7 Sud de la Range 6 Est, contenant à peu près cent arpents.

Le tiers indivis d'un morceau de Terre, sur l'Atchafalaya, dans le Township 8 Range 7 Est, mesurant 1 Acre plus ou moins, et contenant un peu près cent arpents.

Bureau du Sheriff, Opelousas, 29 Sept. 1855.

J. B. DAVID, Sheriff.

DRUGS FRAICHES.—P. LEMOINE HERBARD & CIE. viennent de recevoir un assortiment de

Medicines, Verreries, Vermes, Médicines Patentées, Cylindres (nouveau système), etc.

qu'ils offrent à vendre, à bon marché, à leurs termes ordinaires. Mal 13.

JOSEPH CHENIER, Collecteur pour les Opelousas.

LOUIS STAGG, Encanteur Public dans la Ville Platte.

ULYSSE GABRIEL, Encanteur Public dans la Ville Platte.

THEODORE S. ROBIN, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry, Bureau aux Opelousas.

JOSEPH D. RICHARD, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Son bureau est au Grand Coteau. 19 Mal.

ONEZIME A. GUIDRY, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Avril 7.

THEODOSE S. ROBIN, Juge de Paix dans le Premier Arrondissement, Paroisse St